



Syndicat du Bassin de l'Oudon

Groupe Milon - 4 rue de la Roirie

49500 SEGRE EN ANJOU BLEU

Tél : 02.41.92.52.84 - mail : contact@bvoudon.fr - www.bvoudon.fr

PROCES VERBAL COMITE SYNDICAL DU 25 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq septembre les membres du comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Oudon se sont réunis dans les locaux du Parc des Expositions à SEGRE-EN-ANJOU-BLEU, en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

STRUCTURES	NOM	PRENOM	TIT	SUP	Présent	Excusé
LAVAL AGGLO	LABBE	Michel	X		1	
	MICHEL	Louis	X		1	
	BOISARD	Véronique		X	1	
				X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT ANJOU	AUBERT	Mickaël	X			
	CHESNEAU	Ludovic	X		1	
	DUBOSCLARD	Hervé	X		1	
	HAYER	Jacky	X			
	LEBRETON	Bruno	X		1	
	PERRAULT	Sylvain	X		1	
	BUCHER	Anthony		X		
	BUREAU	Arnaud		X	1	
	CHEVROLLIER	Pascal		X		
	GABORIAUD	Bernard		X		
	RAME	Bérangère		X		
VIGNAIS	Vincent		X			
PEUTON	LAUNAY	André	X		1	
	LELOUP	Roland		X		
SIAEP CENTRE OUEST MAYENNAIS	PAILLARD	Vincent	X		1	
	CARTIER	Patrick		X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VITRE	FERRE	Guy	X			1
	BIDAU	Jacques		X	1	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA ROCHE AUX FEES	HENRY	Patrick	X		1	
	METAIRIE	Cyrille		X		1
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT DERVAL	LORANT	Gildas	X			1
	GUILLET	Cyrille		X		

STRUCTURES	NOM	PRENOM	TIT	SUP	Présent	Excusé	
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	AILLERIE	Pierre	X			1	
	BELIER	Denis	X		1		
	BESNIER	Michel	X			1	
	BOULLAIS	Sandrine	X		1		
	CERISIER	Isabelle	X		1		
	COLAS	Aurélien	X		1		
	DELAUNAY	Dominique	X		1		
	FREMY	Didier	X		1		
	GASTINEAU	Christophe	X		1		
	GATINEAU	Régis	X				
	GRIMAUD	Gilles	X		1		
	HAMARD	Benôtt	X		1		
	LEBOULENGER	Marc	X			1	
	MAHOT	Marcel	X		1		
	PELLUAU	Dominique	X		1		
	PERROIS	Christian	X		1		
	ROBERT	Anaël	X		1		
	RONCIN	Joël	X		1		
	ROUSSEZ	Olivier	X		1		
	BALLE	Matthieu			X		
	BESNIER	Loïc			X		
	BIANG NZIE	Patrick			X		
	BOSSE	Fabien			X		1
	BOURDAIS	Marie-Paule			X		1
	BRETON	Eric			X		
	CABRAL	Joaquim			X		
	CHAUVEAU	Carine			X		
	CHAUVIN	Bruno			X		1
	CHERE	Nicolas			X		
	DANJOU	Anne			X		
	DENIS	Coline			X	1	
	GREGOIRE	Aline			X		
	HEULIN	Marie-Pierre			X		
	LARDEUX	Dominique			X	1	
	MARY	Yves			X		1
	MERCAT	Pascale			X		
	ROBERT	Bernard			X		
	ROBERT	Jacques			X		
	ROCHEPEAU	Pierre			X		

STRUCTURES	NOM	PRENOM	TIT	SUP	Présent	Excusé	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON	BERSON	Christian	X		1		
	BESNIER	Tony	X			1	
	CADOT	René	X				
	CROSNIER	Florent	X		1		
	DELANOE	Jean-Claude	X		1		
	GAROT	Rémi	X		1		
	GAUCHER	Olivier	X				
	GAUME	Bruno	X		1		
	GENDRY	Daniel	X		1		
	GILLES	Pierrick	X		1		
	GUILLET	Vincent	X		1		
	GUION	Ludovic	X		1		
	JEGU	Christel	X			1	
	LAMY	Anthony	X				
	LIVENAIS	Robert	X			1	
	PENE	Loïc	X		1		
	POMMIER	Sébastien	X		1		
	RAIMBAULT	Pascal	X		1		
	RAMAUGER	Dominique	X		1		
	ROSSIGNOL	Jérôme	X		1		
	BEDOUET	Gérard			X	1	
	BELLANGER	Jimmy			X	1	
	BEUCHER	Clément			X		1
	BRETON	Robert			X		1
	CHAMARET	Richard			X		
	CORNABAS LECOMTE	Damien			X	1	
	FRABOUL	Yannick			X		
	GENDRY	Hugues			X		1
	GIBOIRE	Jean-Paul			X		
	GUILLAUDEUX	Kevin			X		
	HOUTIN	Jérôme			X	1	
	HOUTIN	Jean-Christophe			X		
	JONCHERAY	Adrien			X	1	
	MARQUET	Julien			X		
	MERLIER	Claude			X		1
	PICQUET	Marc-Antoine			X		
	POIRIER	Romuald			X		1
	RAVARY	Nicolas			X	1	
	ROSSIGNOL	Didier			X		
	VALLEE	Jacky			X	1	

1. INSTALLATION DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

Monsieur Gilles GRIMAUD ouvre la séance.

Monsieur Gilles GRIMAUD appelle le doyen de l'assemblée à prendre la présidence de la séance. Il constate qu'il est le doyen.

Il procède à l'appel des délégués titulaires et suppléants et les installe dans leur fonction. Il précise que seuls les délégués titulaires ont été convoqués pour des raisons sanitaires. Les délégués suppléants ont été appelés à siéger en l'absence de titulaires. Il est constaté quelques membres suppléants arrivés en dernier en surnombre qui ne peuvent pas prendre part au vote.

Le plus jeune présent de l'assemblée, Monsieur Aurélien COLAS, est nommé secrétaire de séance.

Messieurs Sylvain PERRAULT et Adrien JONCHERAY sont nommés assesseurs, fonction qu'ils acceptent.

2. ELECTION DU PRESIDENT

Le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Gilles GRIMAUD demande s'il y a des candidats. Il n'y a pas de réponse.

Monsieur Gilles GRIMAUD se déclare candidat.

Premier tour de scrutin

Chaque délégué a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Il y a 46 votants.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	46	Quarante six
A déduire : bulletins blancs (article L65 du Code électoral)	:	4	Quatre
A déduire : bulletins litigieux et nuls (article L 66 du Code électoral)	:	1	Un
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	:	41	Quarante et un
Majorité absolue	:	21	Vingt et un
Ont obtenus :			
Monsieur Gilles GRIMAUD	:	36	Trente six
Monsieur Louis MICHEL	:	2	Deux
Monsieur Joël RONCIN	:	1	Un
Monsieur Aurélien COLAS	:	1	Un
Monsieur Jacky VALLÉE	:	1	Un

Monsieur Gilles GRIMAUD est élu à la présidence du Syndicat du bassin de l'Oudon.

Monsieur Gilles GRIMAUD remercie les délégués.

Monsieur Gilles GRIMAUD prend la présidence de la séance.

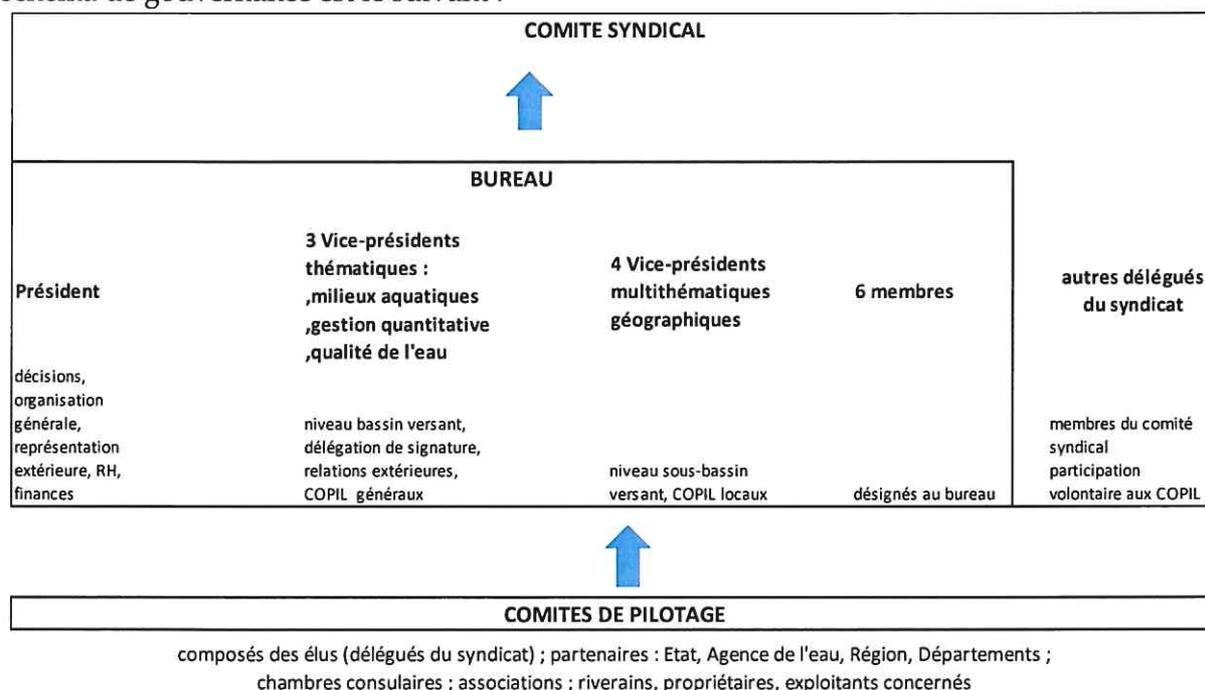
3. DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS : CREATION DES THEMATIQUES ET REPARTITION GEOGRAPHIQUE

Monsieur Gilles GRIMAUD expose le schéma de la gouvernance :

- Dans le cadre du contrat territorial « eau » multithématique,
- Les commissions inondations, pollutions, milieux aquatiques et les commissions géographiques sont intégrées aux comités de pilotages (COFIL) pour réduire le nombre de réunions
- Le bureau examine les dossiers techniques sur proposition des COFIL et avant présentation au comité syndical
- Le nombre de commissions géographiques est réduit de 8 à 4 (cf. carte ci-dessous).



Le schéma de gouvernance est le suivant :



Monsieur Gilles GRIMAUD propose donc à l'assemblée de fixer le nombre de vice-présidents suivant le schéma ci-dessus, 3 thématiques et 4 géographiques, pour un total de sept. Il n'y a pas d'opposition.

Sept vice-présidents sont à élire.

4. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Il est procédé au vote dans les mêmes conditions que pour le Président.

Election du 1^{er} Vice-président en charge de la gestion quantitative et des inondations

Monsieur Gilles GRIMAUD présente la candidature de M. Louis MICHEL. Il demande s'il y a d'autres candidats ? pas de réponse.

Il y a 46 votants.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	46	Quarante six
A déduire : bulletins blancs (article L65 du Code électoral)	:	1	Un
A déduire : bulletins litigieux et nuls (article L 66 du Code électoral)	:		
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	:	45	Quarante cinq
Majorité absolue	:	23	Vingt trois
Ont obtenus :			
Monsieur Louis MICHEL	:	42	Quarante deux
Monsieur Jacky VALLÉE	:	1	Un

Monsieur Louis MICHEL est élu 1^{er} Vice-président en charge de la gestion quantitative et des inondations.

Élection du 2^e Vice-président en charge des milieux aquatiques

Monsieur Gilles GRIMAUD présente la candidature de M. Joël RONCIN. Il demande s'il y a d'autres candidats ? pas de réponse.

Premier tour de scrutin

Il y a 46 votants.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	46	Quarante six
A déduire : bulletins blancs (article L65 du Code électoral)	:	2	Deux
A déduire : bulletins litigieux et nuls (article L 66 du Code électoral)	:		
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	:	44	Quarante quatre
Majorité absolue	:	23	Vingt trois
Ont obtenus :			
Monsieur Joël RONCIN	:	41	Quarante et un
Monsieur Jacky VALLÉE	:	1	Un
Monsieur Olivier ROUSSEZ	:	1	Un
Monsieur Jacky HAYER	:	1	Un

Monsieur Joël RONCIN est élu 2^e Vice-président en charge des milieux aquatiques.

Un délégué rejoint la réunion.

Election du 3^e Vice-président en charge de la qualité de l'eau

Monsieur Gilles GRIMAUD présente la candidature de M. Rémi GAROT. Il demande s'il y a d'autres candidats ? pas de réponse.

Premier tour de scrutin

Il y a 47 votants.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	47	Quarante sept
A déduire : bulletins blancs (article L65 du Code électoral)	:	4	Quatre
A déduire : bulletins litigieux et nuls (article L 66 du Code électoral)	:		
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	:	43	Quarante trois
Majorité absolue	:	22	Vingt deux
Ont obtenus :			
Monsieur Rémi GAROT	:	40	Quarante
Monsieur Louis MICHEL	:	1	Un
Monsieur Olivier ROUSSEZ	:	1	Un
Monsieur Jacky VALLÉE	:	1	Un

Monsieur Rémi GAROT est élu 3^e Vice-président en charge de la qualité de l'eau.

Élection du 4^e Vice-président en charge de l'Oudon aval

Monsieur Gilles GRIMAUD explique que des élections municipales sont à refaire sur ce secteur. Cela va donc impacter les délégués des Vallées du Haut Anjou qui siègent au syndicat. Il s'est rapproché du Président de la Communauté de communes et il propose de reporter les élections du Vice-président pour le secteur Oudon aval. Il n'y a pas d'opposition.

L'élection du 4^e Vice-président est reportée.

Élection du 5^e Vice-président en charge de l'Oudon amont

Monsieur Gilles GRIMAUD présente la candidature de M. Bruno GAUMÉ. Il demande s'il y a d'autres candidats ? pas de réponse.

Premier tour de scrutin

Il y a 47 votants.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	47	Quarante sept
A déduire : bulletins blancs (article L65 du Code électoral)	:	1	Un
A déduire : bulletins litigieux et nuls (article L 66 du Code électoral)	:	2	Deux
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	:	44	Quarante quatre
Majorité absolue	:	23	Vingt trois
Ont obtenus :			
Monsieur Bruno GAUMÉ	:	41	Quarante et un
Monsieur Jacky VALLÉE	:	3	Trois

Monsieur Bruno GAUMÉ est élu 5^e Vice-président en charge de l'Oudon amont.

Election du 6^e Vice-président en charge de l'Argos-Verzée

Monsieur Gilles GRIMAUD présente la candidature de M. Olivier ROUSSEZ. Il demande s'il y a d'autres candidats ? pas de réponse.

Premier tour de scrutin

Il y a 47 votants.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	47	Quarante sept
A déduire : bulletins blancs (article L65 du Code électoral)	:	2	Deux
A déduire : bulletins litigieux et nuls (article L 66 du Code électoral)	:		
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	:	45	Quarante cinq
Majorité absolue	:	23	Vingt trois
Ont obtenus :			
Monsieur Olivier ROUSSEZ	:	44	Quarante quatre
Monsieur Jacky VALLÉE	:	1	Un

Monsieur Olivier ROUSSEZ est élu 6^e Vice-président en charge de l'Argos-Verzée.

Élection du 7^e Vice-président en charge de l'Oudon médian

Monsieur Gilles GRIMAUD présente la candidature de M. Jean-Claude DELANOË. Il demande s'il y a d'autres candidats ? pas de réponse.

Premier tour de scrutin

Il y a 47 votants.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	47	Quarante sept
A déduire : bulletins blancs (article L65 du Code électoral)	:	4	Quatre
A déduire : bulletins litigieux et nuls (article L 66 du Code électoral)	:		
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	:	43	Quarante trois
Majorité absolue	:	22	Vingt deux
Ont obtenus :			
Monsieur Jean-Claude DELANOË	:	40	Quarante
Monsieur Jacky VALLÉE	:	3	Trois

Monsieur Jean-Claude DELANOË est élu 7^e Vice-président en charge de l'Oudon médian.

5. CONSTITUTION DU BUREAU ET INSTALLATION

Monsieur Gilles GRIMAUD reprend le schéma de gouvernance et propose que le bureau se compose du Président, des 7 Vice-présidents et de 6 autres membres.

Il n'y a pas d'opposition.

Monsieur Gilles GRIMAUD propose une liste de membres :

Pour Anjou Bleu Communauté, 2 membres : Messieurs Anaël ROBERT et Aurélien COLAS ;

Pour la Communauté de communes du Pays de Craon, 2 membres : Messieurs Daniel GENDRY et Pierrick GILLES ;

Pour la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou, 1 membre : Monsieur Sylvain PERRAULT.

Il demande s'il y a un candidat parmi les structures « périphériques » : Agglomération de Vitré, Syndicat d'eau potable du centre ouest mayennais, Peuton, la Roche aux Fées communauté ou Communauté de communes de Châteaubriant-Derval ?

Monsieur Patrick HENRY, délégué de Roche aux Fées Communauté, se déclare candidat.

Monsieur Gilles GRIMAUD demande s'il y a d'autres candidats ?

Monsieur Vincent GUILLET, délégué de la Communauté de communes du Pays de Craon, se déclare candidat.

Monsieur Christian PERROIS, délégué d'Anjou Bleu Communauté, se déclare candidat.

Monsieur Gilles GRIMAUD propose de procéder au vote et demande à chacun de choisir 6 personnes parmi les 8 candidats.

Il y a 47 votants.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	47	Quarante sept
A déduire : bulletins blancs (article L65 du Code électoral)	:	1	Un
A déduire : bulletins litigieux et nuls (article L 66 du Code électoral)	:	1	Un
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	:	45	Quarante cinq
Majorité absolue	:	23	Vingt trois
Ont obtenus :			
Monsieur Anaël ROBERT	:	42	Quarante deux
Monsieur Aurélien COLAS	:	38	Trente huit
Monsieur Daniel GENDRY	:	32	Trente deux
Monsieur Pierrick GILLES	:	37	Trente sept
Monsieur Sylvain PERRAULT	:	38	Trente huit
Monsieur Patrick HENRY	:	33	Trente trois
Monsieur Vincent GUILLET	:	24	Vingt quatre
Monsieur Christian PERROIS	:	19	Dix neuf
Monsieur Jacky VALLEE	:	2	Deux
Monsieur Loïc PENE	:	1	Un

Monsieur Gilles GRIMAUD déclare, par ordre du nombre de voix obtenues, Messieurs Anaël ROBERT, Aurélien COLAS, Sylvain PERRAULT, Pierrick GILLES, Patrick HENRY, Daniel GENDRY élus membres du bureau.

6. INSTALLATION DES COMITES DE PILOTAGE

Monsieur Gilles GRIMAUD explique que les comités de pilotage sont ouverts à l'ensemble des délégués. Ces derniers pourront ainsi travailler sur toutes les compétences du syndicat.

Monsieur Louis MICHEL, 1^{er} Vice-président, explique les attributions des différents comités de pilotage.

Les délégués du syndicat sont invités à s'inscrire au(x) comité(s) de pilotage de leur choix.

7. DELEGATION EXCEPTIONNELLE AU PRESIDENT POUR LA PASSATION DES MARCHES

Proposition de délibération

Compte tenu de la situation sanitaire liée au COVID-19,

Vu que la dernière réunion du comité syndical remonte au mois de février 2020,

Vu le budget voté pour l'année 2020,

Compte tenu du besoin de soutien des collectivités à l'économie,

Vu que le président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant par application des articles L. 5711-1 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé de donner une délégation exceptionnelle au président pour la passation des marchés.

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,

Dit que Monsieur le Président a délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Le président rendra compte des décisions qu'il aura prises à chacune des réunions obligatoires du comité syndical.

Vote : unanimité.

Prochaines réunions

Avant de clore la séance, Monsieur Gilles GRIMAUD dit que les réunions de comité syndical étaient organisées jusqu'à présent le mercredi soir. Il demande aux délégués s'ils préfèrent se réunir en journée ou le soir ? les avis sont divergents, il propose un vote à main levée.

Le vote est favorable à l'organisation des réunions en journée.

Il demande plutôt le matin ou le soir ? favorable pour le matin.

Les réunions de comité syndical seront organisées les mercredis matin.

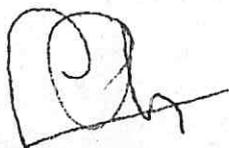
La date de la prochaine réunion sera fixée ultérieurement. Un bureau se réunira le mercredi 7 octobre à 9h30.

4. Observations et réclamations

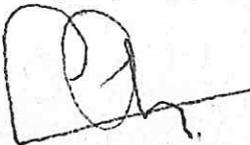
5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 25 Septembre 2020 à onze heures,
vingt minutes, en double exemplaire a été, après lecture,
signé par le président (ou son remplaçant), le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président (ou son remplaçant),



Le délégué le plus âgé,



Le secrétaire,



Les assesseurs,

